

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt deux, le sept février, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Au Parc des Expositions à Charolles, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 1 février 2022.

DÉLIBÉRATION N° DEL2022_003 - FINANCES VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 (BUDGET PRINCIPAL, DECHETS MENAGERS, SPANC, GEMAPI, OFFICE DU TOURISME, PORT DE PLAISANCE, MAISON DE SANTE, LIGERVAL, ZAC DES MURIERS ET LIGERVAL)

Le budget 2022 correspond au premier second budget de la mandature en année complète.

Ce budget 2022 correspond par ailleurs à une évolution dans les usages de la collectivité et dans la méthodologie de l'adoption du budget.

Le vote du budget se fera à date avancée. C'est une évolution dans les usages de la communauté de communes le Grand Charolais.

Cette doctrine budgétaire nouvelle est pratiquée par un grand nombre de collectivités.

Le Grand Charolais, pour la durée du mandat, adoptera son budget plus tôt. A titre d'exemple le budget 2021 a été voté le 8 avril 2021. En 2022 on avance la date du vote du budget de deux mois. En 2023 cette date sera encore avancée.

La principale vertu:

- 1. Appréhender les réels volumes budgétaires d'un exercice (le budget principal 25 millions d'euros sans affectation du résultat),
- 2. Parler des finances de la communauté de communes plus souvent,
- 3. Comprendre mieux les finances de la communauté de communes,
- 4. Allez plus vite, ensemble, pour être plus réactif.

Le 12 mars 2020, le Président de la République Emmanuel Macron annonce la fermeture des crèches, écoles, collèges, lycées et universités. 2 jours plus tard la France est confinée.

Le 12 février 2022 la crise sanitaire se poursuit. Les conséquences sur le fonctionnement des services aux usagers sont mieux maîtrisées. Néanmoins le fonctionnement en mode dégradé devient plus familier et se poursuit avec notamment ses coûts financiers.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Au-delà du contexte sanitaire qui perdure, le budget pour 2022 qui vous est proposé est la manifestation d'une volonté politique forte de maintenir les taux d'imposition à l'identique pour la 5ème année consécutive.

Dégager une capacité d'autofinancement net ambitieuse pour conserver la fonction principale de la communauté de communes le Grand charolais devient un objectif : porter des investissements supra communaux pour développer le territoire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les projets de budgets primitifs joints en annexe : Budget principal, Déchets ménagers, SPANC, Maison de santé, OTI, Port de plaisance, Barberèche, ZAC, GEMAPI et LIGERVAL,

Vu l'avis favorable de la commission Administration, Finances et Mutualisations du 13 janvier et du 20 janvier 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 13 janvier et du 20 janvier 2022,

Vu la consultation du Conseil des Maires en date du 27 janvier 2022,

Après interventions du Président Gérald GORDAT, Magali DUCROISET et Bernard PLET,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:

> A la majorité par 67 pour, 1 contre, uniquement sur le Budget Déchets Ménagers,

DÉCIDE

- d'arrêter le Budget primitif de la Communauté de Communes Le Grand Charolais et de ses budgets annexes pour l'exercice 2021 aux sommes cidessous (opérations d'ordre comprises), conformément aux montants par chapitre indiqués dans les documents budgétaires annexés :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

BP 2022	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Budget Principal	25 050 799,00	3 960 369,00	29 011 168,00
Déchets Ménagers	5 754 491,00	803 232,00	6 557 723,00
Spanc	341 100,00	19 780,00	360 880,00
Gemapi	205 000,00	48 000,00	253 000,00
Office de Tourisme Intercommunal	236 500,00		236 500,00
Port de Plaisance	119 600,00		119 600,00
Maison de Santé de l'Arconce	67 130,00	36 607,00	103 737,00
Zac des Muriers	157 600,00	67 364,00	224 964,00
Ligerval	4 067 041,65	3 934 937,49	8 001 979,14
Total des Budgets	35 999 261,65	8 870 289,49	44 869 551,14

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à inscrire des subventions aux budgets annexes suivants:
- 219 000 € au budget Office de Tourisme intercommunal, 0
- 13 605 € au budget Maison de Santé, 0
- 75 000 € au budget Le Port de Plaisance, 0
- 90 000 € au budget ZAC des Muriers,

afin de procéder aux écritures comptables inscrites au budget primitif 2021 concernant les subventions de fonctionnement des budgets annexes,

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires, et à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.



TYTRATT BU BESTSTRE BES BÉLTBÉBATTONS BU SONSETI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Fabrice CHARLES
Membres présents à la séance : 59	Votants : 68

Délégués Communautaires Présents:

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Catherine CLERGUÉ, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Sylvie MAURICE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Gérard DUCHET, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Myriam PEJOUX, Bernard PLET, Marie-France MAUNY, André RIBOULIN, Marc TABOULOT, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Jean-Noël DUCRET

Délégués ayant donné pouvoir :

Laëtitia DE SOUSA à Catherine CLERGUÉ, Cédric FRADET à Guillaume CHAUVEAU, Emmanuel REY à Christian LAROCHE, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Jean-Baptiste LEFORT à Myriam PEJOUX, Jean-Marc NESME à Annie BOISSARD, Michel TRAVELY à André ACCARY, Patrick PAGÈS à Paul DUMONTET, Daniel THERVILLE à Elisabeth PONSOT

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Louis ACCARY, Céline BIJON, Jean ETAIX, Stéphane JOURNET, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE

Délégués ayant voté contre :

Bernard PLET uniquement contre le Budget Déchets Ménagers

Ont signé au registre les membres présents Fait et délibéré en séance, le 7 février 2022 Pour extrait conforme

> Gérald GORDAT Président du Grand Charolais